



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA COHÉSION SOCIALE

Service hébergement logement

**Arrêté préfectoral n° 2012 - 113
modifiant l'arrêté n° 2012 – 103 du 22 octobre 2012
portant désignation des membres de
la Commission Départementale de Conciliation du Val d'Oise**

**Le préfet du Val d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 86-1290 du 23/12/1986 modifiée, tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accès à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et notamment ses articles 21, 24, 30, 31 et 43 ;

VU la loi n° 89-462 du 6/07/1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23/12/1986, notamment l'article 20 ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 modifiant la loi 89-462 du 6/07/1989 et notamment son article 188 ;

VU la loi n° 2006-872 du 30 juin 2006 portant engagement national pour le logement et notamment l'article 20 étendant le rôle de la commission départementale de conciliation aux litiges portant sur la décence ;

VU le décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 89-462 du 6/07/1989 modifiée et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-45 du 23 juillet 2012 modifiant la composition de la commission départementale de conciliation du Val d'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-70 du 22 octobre 2012 portant désignation des membres de la Commission Départementale de Conciliation du Val d'Oise ;

VU la nouvelle dénomination d'un représentant de l'association des propriétaires de logements intermédiaires en date du 5/10/2012 ;

SUR proposition du directeur départemental de la Cohésion Sociale du Val d'Oise,

ARRETE

Article 1

La composition de la commission départementale de conciliation du Val d'Oise est fixée comme suit :

- **Au titre des bailleurs privés**

SUR désignation de la Chambre des Propriétaires UNPI Paris – Ile-de-France

Titulaires

M. SEMERDJIAN-PHÉBUS Philippe
M. CONNILLEAU Philippe

Suppléants

Mme AGOPAN Liliane
M. LELIEVRE Denis

SUR désignation de la chambre syndicale des agents immobiliers Paris Ile de France

Titulaire

M. BAUDRY Wilfried

Suppléant

M. BAUDRY Jean-Marie

SUR désignation de l'Association des Propriétaires de Logements Intermédiaires - APLI

Titulaire

M. PASSAGA Didier

Suppléant

Mme LE NOAC'H Valérie

- **Au titre des bailleurs sociaux**

SUR désignation de l'Association des Organismes d'H.L.M.de la Région d'Ile de France (AORIF)- union sociale pour l'habitat d'Ile de France

Titulaires

M. PERSIDAT Jérôme
Mme de SURVILLE Charlotte
Mme N'GUESSAN Pélagie
M. ANDRÉ Benjamin

Suppléants

Mme LECLERCQ Sylviane
M. HAMADI Robin
M. DAROLLE Patrick
.....

- **Au titre des locataires**

SUR désignation de la Confédération Nationale du Logement - CNL

Titulaires

M. LEGRAND Benoît
M. DIMENT Bernard

Suppléants

M. CAHOREL Daniel
M. VASSEUR Guy

SUR désignation de la Confédération Générale du Logement - CGL

Titulaires

M. PAVLOVIC Stéphane
M. DIALLO Hugues

Suppléants

M. SZYMKOVIK Jacques
M. AUVRAY Étienne

SUR désignation de l'Union départementale Consommation Logement et Cadre de Vie - CLCV

Titulaire

Suppléant

M. JOLY Claude

M. SOTO-SAA Pedro

SUR désignation de la Confédération Syndicale des Familles - CSF

Titulaire

Suppléant

M. AROUN Rabah

Mme SERVAIN Denise

SUR désignation de l'Union départementale des associations familiales du Val d'Oise - UDAF

Titulaire

Suppléant

M. VUILLERMET Gérard

M. VAYSSIERES Jean-Yves

SUR désignation de l'Association Force Ouvrière Consommateur - AFOC

Titulaire

Suppléant

Mme FRAYSSE Liliane

M. LAADJAL Mohammed

Article 2

Les membres de la commission départementale de conciliation sont nommés pour un mandat de trois ans, arrivant à échéance le 8 avril 2014.

Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise et monsieur le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val d'Oise.

Fait à Cergy, le 12 NOV. 2012

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Jean-Noël CHAVANNE